



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/11

Reçu en Préfecture le : 04/10/11
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du lundi 26 septembre 2011
D - 2011/526

Aujourd'hui 26 septembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Nicole SAINT ORICE

Escales de navires. Propositions tarifaires du dispositif obligatoire des périmètres de sécurité. Adoption.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite aux nouveaux aménagements des quais rive gauche, un protocole d'accord, fixant notamment les périmètres de sécurité lors des escales de navires, lie depuis 2007 la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Port Autonome de Bordeaux et la Ville de Bordeaux (délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2007).

Il précise que la Ville est chargée de la mise en place et de la surveillance de ces dispositifs sous sa responsabilité. Le périmètre de sécurité délimite la zone interdite au public.

Le coût de ces prestations a été fixé par la même délibération à 1.000 € par escale (somme à la charge des armateurs, révisable annuellement).

Pour l'année 2010, 21 paquebots se sont amarrés à Bordeaux, pour un total de 48 jours d'escales.

Au cours de cette dernière saison, la Ville a supporté un déficit de 4.403 € (différence entre les sommes perçues conformément au tarif appliqué par escale selon la délibération du 29 janvier 2007 et les frais engagés par la Ville).

Pour 2011, il est proposé de se mettre en conformité avec les pratiques en vigueur dans les ports français et de taxer les navires de croisière à la journée et non plus à l'escale comme c'est le cas aujourd'hui. Cette mesure aurait pour effet de mettre fin à ce déficit et d'atteindre un niveau d'équilibre dans la gestion obligatoire de ces périmètres de sécurité.

Ainsi, chaque journée commencée serait due quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ du navire. L'escale débiterait à 0h pour finir à 24h.

Il est donc proposé de fixer le premier jour d'escale à 1120 € (en augmentation de 4,5% par rapport au tarif actuel) et d'appliquer un tarif dégressif de 50% pour chaque jour supplémentaire (soit 560€)

Cette somme sera révisable annuellement.

Les sociétés organisatrices de ces croisières ont été saisies pour avis des propositions de tarifs ci-dessus.

Pour précision, la durée moyenne d'une escale est de 2,28 jours soit un coût moyen de 2.553,60 € par escale.

Si cette proposition vous agréee, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Charles BRON